

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1216 Subventions (747 000 euros) et conventions avec divers organismes dans le cadre de l'appel à projets EMERGENCE(S).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 75 000 euros à l'Ecole Normale Supérieure (ENS Paris) pour le compte de l'UMR 8640 Pasteur - Département de Chimie pour l'équipe dirigée par Manon Guille-Collignon pour le projet « Exocytose aux frontières Analyses combinées sur cellule vivante à l'échelle de la vésicule unique ».

- 75 000 euros à l'Ecole Normale Supérieure (ENS Paris) pour le compte du Laboratoire de Neurosciences Cognitives pour l'équipe dirigée par Srdjan Ostojic pour le projet « Neural processing of temporal inputs in the auditory ».

- 75 000 euros à l'Observatoire de Paris pour le compte du Laboratoire SYRTE - Systèmes de Référence Temps-Espace, pour l'équipe dirigée par Rémi Geiger pour le projet « Senseur gravitationnel à ondes de matière de grande sensibilité ».

- 75 000 euros au Collège de France pour le compte du Laboratoire Jeunes Equipes - Institut de physique du Collège de France USR3573, pour l'équipe dirigée par çaglar Girit pour le projet « Spectroscopie des Systèmes Mésoscopiques avec des jonctions Josephson ».

- 73 000 euros au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - Paris B) pour le compte du Laboratoire Kastler Brossell pour l'équipe dirigée par Quentin Glorieux pour le projet « Nanocristaux dans les nanocavités à fibre optique ».

- 75 000 euros au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - Paris A) pour le compte du Centre de Neurophysique, Physiologie et Pathologie pour l'équipe dirigée par Arthur Leblois pour le projet « Fonctions du cervelet dans l'apprentissage vocal ».

- 75 000 euros à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) pour le compte du Laboratoire Structure et Dynamique des Langues, pour l'équipe dirigée par Joseph Thach pour le projet « La mémoire collective dans l'espace khmer : approches linguistiques, ethnologiques et historiques ».

- 75 000 euros au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - Paris B) pour le compte du Laboratoire ITEM - Institut des textes et manuscrits modernes pour l'équipe dirigée par Domenico Paone pour le projet « Renan Source : Une édition génétique numérique des manuscrits d'Ernest Renan ».

- 74 000 euros à la Fondation Nationale des Sciences Politiques (Paris) pour le compte du Centre d'Histoire de Sciences Po pour l'équipe dirigée par Nicolas Delalande pour le projet « Une histoire politique des dettes publiques en Europe et aux Etats-Unis du XIXe siècle à nos jours ».

- 75 000 euros au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - Paris A) pour le compte de l'institut de Recherche et d'Histoire des Textes pour l'équipe dirigée par Dominique Stutzmann pour le projet « Les écritures médiévales et les humanités numériques : nouveaux outils et nouvelles questions ».

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la Rubrique 23, chapitre 65, natures 65738 et 6574, lignes VF55014 et VF55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2014.